

COMITE REGIONAL DE SCRABBLE LANGUEDOC-ROUSSILLON

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

17 FEVRIER 1985

-oOo-

Participants :

| | |
|--------------------|-----------------|
| Yvette AMALRIC | La Grande Motte |
| Elisabeth BASSO | Nimes |
| Odette BERNADE | Montpellier |
| Alice BERNET | Vauvert |
| Denis BROTONS | Lunel |
| Robert COLOMBIER | Narbonne |
| Suzanne DOMB | Nimes |
| Rémy GARIMOND | Béziers |
| Charles GENIEZ | Bagnols |
| Danielle GIRARD | Béziers |
| M. Thérèse GROLEAU | Carcassonne |
| Paule JULIEN | Montpellier |
| Andrée LAFON | Montpellier |
| Odette MADER | Bagnols |
| Béatrice MELINE | Béziers |
| Claudine ROQUE | Bagnols |
| Fernand ROUSSEL | Alès |
| Patrick VIGROUX | Montpellier |

-oOo-

ORDRE DU JOUR

- Démission du Bureau du Conseil
Intérim à envisager jusqu'à la prochaine Assemblée Générale
- Eventualité d'une épreuve éliminatoire, préalable à la finale régionale.

I - DEMISSION DU BUREAU ET SON REMPLACEMENT

Rémy GARIMOND :

- confirme les termes de la lettre qu'il a adressée aux membres du Conseil ;
- précise qu'il ne s'agit pas d'une démission "sanction", mais d'une démission à la faveur de l'occasion qui lui est offerte,
- confirme sa décision de ne pas différer cette démission comme on le lui demande.

Odette BERNADE exprime la position de Montpellier-Scrabble :

- la réaction du Club vis-à-vis des modalités de déroulement de la finale régionale était dénuée de toute intention de provoquer la démission du Bureau,
- l'annonce de cette intention de démissionner avait d'ailleurs été faite par le Président avant l'envoi de la lettre,
- le souhait de Montpellier-Scrabble est le suivant :
 - . donner à chaque Club un délai de réflexion sur la solution qu'il peut proposer (puisque l'expérience montre que l'équipe du Bureau doit émaner du même Club)
 - . provoquer une Assemblée Générale dès que possible, pour introduire au Conseil de nouveaux membres, et permettre l'élection du nouveau Bureau.

.../...

Echange de vue d'où ressortent les moings suivants :

- Andrée LAFON exprime sa surprise qu'un bureau démissionne du jour au lendemain sans proposer de solution de relais.
- Robert COLOMBIER attire l'attention sur l'opportunité d'envisager de subdiviser la région en deux districts (Nord et Sud) chacun ayant à sa tête un vice-président qui coordonne ce qui concerne le district en relation avec le Président.
- Rémy GARIMOND déclare que provoquer une Assemblée Générale dans des délais proches est inutile. Le Conseil a pour rôle d'élire le Bureau : il convient que le Conseil désigne ces 3 membres, à charge pour eux de se faire aider pour tout ou partie du travail par des adhérents hors du Conseil.

Le tour de table effectué ne mettant en évidence aucune candidature de Club pour assurer le relais du Bureau jusqu'en septembre, Robert COLOMBIER fait remarquer que, à la démission du Président, la présidence passe de fait à un vice-président.

Odette MADER, vice-présidente présente, fait part de ses réticences, et, en conclusion déclare l'impossibilité pour son Club de prendre le relais.

Le deuxième vice-président, Jean LEVY, étant absent, Odette BERNADE propose de lui soumettre la question par téléphone, et s'engage à apporter une réponse à la fin de la journée.

II - OPPORTUNITE D'ORGANISER UNE COMPETITION ELIMINATOIRE EN PREALABLE A LA FINALE REGIONALE

Rémy GARIMOND reprend tous les arguments exposés dans la lettre adressée aux membres du Conseil, contre l'organisation de cette journée, et propose un vote à main levée.

L'ensemble des membres du Conseil (à l'exception d'O. BERNADE et P. VIGROUX, qui votent contre) se range à l'avis de R. GARIMOND.

.../...

III - FIN DU PREMIER POINT

La séance reprend à 19 heures.
O. BERNADE communique la réponse de J. LEVY.

Celui-ci accepte d'assurer l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, dans les conditions suivantes :

- constitution d'un bureau provisoire composé de J. LEVY
O. BERNADE
N. VIGROUX
P. VIGROUX

R. GARIMOND précise qu'il convient de ne désigner que des membres du Conseil en fonction. Il propose que le bureau provisoire soit composé de 3 de ses membres montpelliérains, soit :

J. LEVY, Président
O. BERNADE, Secrétaire
P. VIGROUX, Trésorier
(à charge pour eux de se faire aider par des membres de leur Club).

Cette proposition est adoptée.

La gestion du compte du Comité doit être transférée de Béziers à Montpellier. Jean LEVY a déjà la signature sur le compte actuel.

-oOo-

Jean F. Levy
Président par intérim

Amg P
Secrétaire par intérim